



# Élections professionnelles CTREA et CCP des contractuels Pays de la Loire

6 décembre 2018



## Défendre et promouvoir l'enseignement agricole public...en paroles et en actes !

Pour ce dernier bulletin spécial campagne électorale des élections professionnelles, nous avons choisi de donner la parole à celles et ceux qui appellent à voter et faire voter pour la Liste intersyndicale SNETAP-FSU/ CGT-AGRI / SUD RURAL TERRITOIRES.

Des collègues, comme vous, comme nous, qui par leurs métiers, leurs situations, leurs valeurs considèrent que le bilan de la liste SNETAP FSU-CGT AGRI est très positif et que les idées, l'esprit de cette nouvelle liste d'union est porteur de progrès, d'amélioration de leurs conditions de travail au service de l'Enseignement Agricole Public.

Bien sur toutes les actions, toutes les revendications n'ont pas été victorieuses et même la situation dans l'enseignement agricole s'est détériorée, ne nous leurrons pas. Mais les élus de l'intersyndicale n'ont jamais renoncé.

Le SNETAP et la CGT AGRI avaient proposé de voter pour eux au CTREA ? Ils s'étaient présentés à vos suffrages, ils ont siégé, ils ont agi au CTREA (et dans les instances qui en dépendent CREA, CAEN, CHSCTREA).

Le SNETAP et la CGT AGRI avaient proposé de voter pour eux à la CCPR ? Ils ont siégé, défendu des collègues. Ce n'est pas le cas des autres organisations syndicales qui avaient eu des élus MAIS QUI N'ONT JAMAIS SIÉGÉ. C'est l'administration qui a du nommer des personnes !

**Thierry JACOB**  
*Secrétaire Régional CGT AGRI  
des Pays de la Loire*

**Dominique BLIVET**  
*Secrétaire National  
Sud Rural Territoires*

**Laurence BRAULT et Yoann VIGNER**  
*Co-Secrétaires Régionaux  
SNETAP-FSU des Pays de la Loire*

**Pour défendre vos valeurs-nos valeurs,  
VOTEZ le 6 décembre 2018 pour  
la liste unitaire  
SNETAP-FSU / CGT-AGRI / Sud Rural Territoires**

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE

## Elles et ils appellent à voter pour la liste d'union



### **Contre l'installation de « zones de non-droit » dans les centres CFA/CFPPA**

Application arbitraire du protocole local et du temps de travail, non-respect des arrêts-maladies, non-respect des droits de représentation des personnels, non-respect du droit syndical, pressions exercées sur les collègues... **Le SNETAP-FSU, la CGT AGRI et Sud Rural nous aident à défendre nos droits et à réglementer nos professions pour un véritable service public de formation aux stagiaires et aux apprentis.**

*Mathieu LE ROUZIC, secrétaire administratif, CFPPA Angers le Fresne*



### **Pour des équipes de vie scolaire confortées**

L'action de **SNETAP-FSU, la CGT AGRI et Sud Rural veille au respect des statuts de tous les personnels de vie scolaire.** Ils ont aussi participé au groupe de travail sur la répartition entre les établissements de la dotation assistants d'éducation. Des critères objectifs et transparents ont été définis. Argument de poids aujourd'hui pour revendiquer des créations de postes. La situation de collègues dans certains établissements a rendu nécessaire une écoute attentive pour soutenir nos collègues et dénoncer des abus. Nous restons vigilants pour que chaque CPE, chaque TFR Vie scolaire, chaque AE en arrêt maladie soit remplacé par un collègue contractuel au même titre que les enseignants.

*Nathalie GASNIER, CPE, LEGTA de Rouillon*



### **Pour faire respecter les droits des agents et améliorer leurs conditions de travail**

Comme lors du dernier scrutin, ma voix se portera sur **la liste intersyndicale, car compétente et à l'écoute des problématiques rencontrées dans mon activité professionnelle spécifique.** Grâce à l'intervention des élus SNETAP-CGT AGRI, mes droits et mon statut ont été respectés. J'ai ainsi obtenu la décharge laboratoire qui m'est due en tant qu'enseignante préparant et réalisant des TP avec mes élèves. Ils ont aussi fait connaître la situation des salles de laboratoire dans notre établissement.

*Anne BAZIN, enseignante de Biologie Ecologie, LPA Le Grand Blottereau, Nantes*



### **Pour continuer à exiger une reconnaissance statutaire des spécificités de l'enseignement agricole**

Je voterai pour la liste intersyndicale FSU-CGT-AGRI, car ses élus défendront nos métiers notamment en documentation, avec les enseignements disciplinaires et transversaux, avec l'extériorisation qui ne doit pas être utilisée pour ouvrir le CDI ni pour une autre mission (coopération internationale, tutorat...). Elle doit bien être intégrée dans le service lié à la gestion du CDI mais, comme son nom l'indique, à l'extérieur de l'établissement (démarches pour l'organisation de visites conférences, expositions, rencontres et recherches documentaires). Elle défend également les postes de TFR documentation, dont le nombre est très insuffisant. C'est pourtant leur multiplication qui permettrait d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers dans tous les CDI.

*Lise GENESTINE, Enseignante documentaliste, LPA E.PISANI, Montreuil Bellay*



### **Pour améliorer nos conditions de travail dans les CFA-CFPPA**

Je voterai pour la FSU, la CGT et Sud Rural, pour cette liste d'union. Parce qu'en refusant catégoriquement toute définition locale des conditions de travail et de rémunération, ils défendent sans cesse l'amélioration des protocoles et exigent que tous-tes les contractuel.les bénéficient au niveau national des mêmes conditions de travail et de rémunération avec comme référence les titulaires. Parce qu'ils revendiquent clairement un plan de titularisation dans la Fonction Publique d'Etat pour les contractuel.les sur budget dans leur centre. **Parce qu' EUX SEULS ont siégé lors du dernier mandat à la CCP régionale !**

*Jeanne-Marie ROUSSEAU, Enseignante au CFPPA de Saint Herblain*

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE

## Elles et ils appellent à voter pour la liste d'union



### **Pour défendre le droit à une éducation culturelle pour tous nos élèves**

Je voterai pour la liste d'Union CGT AGRI-SNETAP et Sud Rural parce que je leur fais confiance pour défendre le droit à une éducation culturelle pour tous nos élèves dans tous les niveaux de diplômes. Grâce à leurs élus, leurs militants, ces organisations ont un réel poids sur les référentiels et leurs composantes socioculturelles afin de permettre une vraie découverte de l'art et de la culture pour l'ensemble des élèves de l'Enseignement Agricole! Ce sont eux qui maintiennent la pression lorsque le ministère prépare une réforme qui prévoit de retirer des contenus exigeants sur le référentiel de SAPAT pour qu'au final nous puissions continuer d'apporter des savoirs de bon niveau à nos élèves. Ce sont eux qui se battent pour défendre les postes comme cela s'est fait dans le Maine et Loire.

**Marie ANFRAY, Enseignante Animatrice d'ESC, LEGTA de Laval**



### **Pour que se mette, enfin, en place une politique de santé-sécurité sur nos lieux de travail**

Les élus SNETAP-CGT sont les seuls à avoir réellement travaillé au CHSCTREA durant ce mandat. De façon constructive, ils ont proposé des actions d'information, des mutualisations de projets, des formations... Parce que la médecine de prévention n'existe pas dans les lycées mayennais et sarthois, ils accompagnent les collègues au tribunal administratif pour réclamer ce droit. Ils se sont battus pour des CHSCTREA de plein exercice, pour que chaque lycée ait un poste d'infirmière. Voilà pourquoi je voterai, le 6 décembre prochain, pour la liste intersyndicale CGT-FSU-SUD.

**Caroline ROBERT, infirmière au LEGTA du Mans**



### **Pour donner les moyens d'agir...et accueillir les jeunes en situation de handicap**

La profession d'AESH est une des plus précaire en France. Avec mes collègues, dans l'enseignement agricole, nous subissons jusqu'à cette année de moins bonnes conditions salariales que nos homologues de l'Éducation Nationale. Grâce à l'action de l'intersyndicale CGT-FSU-SUD, notre salaire, a augmenté de près de 30%. Les élus de l'intersyndicale se sont battus, également, pour que nous puissions bénéficier de formations (pourtant obligatoires). Pour que nos conditions de travail continuent de s'améliorer, pour un vrai statut des AESH, je fais le choix de voter pour la liste SUD-FSU-CGT pour que les militants qui se battent pour nous aient les moyens d'agir.

**Baptiste CHAUVIN, AESH au LEGTA Angers Le Fresne**



### **Pour défendre nos formations dans les CFA-CFPPA**

Tout en continuant à dénoncer la loi « choisir son avenir professionnel » qui sera mortifère pour nos centres, l'intersyndicale FSU-CGT-SUD n'a cessé de soutenir les dynamiques des CFA-CFPPA notamment en ce qui concerne les ouvertures de formation. Ainsi, elle siège, toujours SEULE pour l'enseignement agricole public, dans toutes les instances du Conseil régional qui définissent la politique de formation professionnelle. Elle est membre du Conseil régional de l'apprentissage. Par des rencontres régulières avec les élus régionaux, elle défend l'apprentissage public et la formation professionnelle adulte. Je voterai donc pour la liste SUD-FSU-CGT le 6 décembre.

**Delphine MANCEAU, enseignante au CFA agricole de Laval**



### **Pour des services administratifs au coeur des équipes éducatives**

Je soutiens et voterai pour la liste SNETAP FSU-CGT AGRI- Sud Rural Territoires car, que ce soit dans les LEGTA ou LPA de la région ou encore dans les CFA-CFPPA, les candidats sont des militants qui défendent au quotidien les services administratifs. Que ce soit pour les dotations en personnels, les conditions de travail ou pour les cas particuliers, ils sont à l'écoute, comme ils l'ont été pour moi après le concours de déprécarisation.

**Géraldine DELORD, adjointe administrative au LPA du Haut Anjou, Château Gontier**

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE

Chaque jour, dans nos établissements et dans les instances régionales, nous nous engageons pour faire respecter vos droits et vos statuts, pour défendre le service public d'éducation et les valeurs fondatrices du syndicalisme : solidarité entre les générations et les personnels pour un monde plus juste, respect de la laïcité et de la gratuité.

## Rôles et fonctions des instances régionales

### Comité technique régional (CTR) :

Le CTR se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des problèmes de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes), personnels, formation continue, conditions de travail (ex : RTT), hygiène et sécurité... Dans cette instance, seuls les représentants des personnels ont le droit de vote et en cas de rejet unanime d'un projet par les élus syndicaux, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

### Commission Consultative Paritaire des agents contractuels (CCPR).

Elle concerne les agent.es contractuel.es locaux. Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un.e agent.e. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent.es non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)

**Pour défendre nos droits et nos statuts**

**Pour défendre le service public d'éducation**

**Dans les établissements, dans les instances, dans les rencontres avec l'administration...et dans les luttes !**



**En votant massivement le 6 décembre  
pour la liste d'union  
SNETAP-FSU / CGT AGRI et Sud Rural Territoires  
vous faites le choix de représentant-e-s efficaces  
qui vous défendent clairement !**